

## ALGERIA

INTERVENTION

DE

S.E.M. Abdallah BAALI

AMBASSADEUR REPRESENTANT PERMANENT

LORS DU DEBAT PUBLIC AU CONSEIL DE SECURITE SUR

'LES FEMMES , LA PAIX ET LA SECURITE

NEW YORK, 27 Octobre 2005

## Monsieur le Président.

Je voudrais d'emblée vous remercier d'avoir organisé aujourd'hui cette séance publique, qui intervient à la veille du cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur 'les femmes, la paix et la sécurité '.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint , M. Jean - Marie GUEHENNO , la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme , Mme. Rachel MAYANJA et la Directrice du fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM), Mme. Noeleen HEYZER, de leurs excellents exposés liminaires.

Nous avons , aussi , écouté avec beaucoup d'intérêt les interventions de Mme. Sweeta NOORI et de Mme. Helene DANDI et nous voulons , à travers elles , rendre un vibrant hommage au rôle dynamique joué par les ONG dans la problématique objet de notre débat d'aujourd'hui .

## Monsieur le Président,

Les femmes sont ( avec les enfants ) les principales victimes des conflits. Elles n'ont , pourtant , aucun moyen de les prévenir et se trouvent souvent exclues des processus de paix et des postes de décisions .

L'adoption de la résolution 1325 ( 2000 ) aura constitué ainsi et à tous points de vue une étape qualitative dans nos efforts en vue de mieux protéger les femmes dans les situations de conflits armés et de promouvoir le rôle moteur et la place centrale qui sont les leurs aussi bien dans la prévention et le règlement des conflits que dans la consolidation de la paix et le relèvement après les conflits.

La nécessité d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes à la prévention des conflits, au maintien et à la consolidation de la paix a été ainsi affirmée et de la manière la plus solennelle ce dont nous nous félicitons vivement.

Les exposés que nous avons entendus au début de cet important débat , nous ont permis d'avoir une vision d'ensemble sur les actions entreprises à ce jour par le Secrétariat , les missions de maintien de la paix , la conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et le fonds de développement des nations unies pour la femme dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

C'est, en effet, un réel motif de satisfaction de constater que la situation spécifique des femmes et des jeunes filles mais aussi leurs besoins en tant que personnes vulnérables sont désormais au centre de l'action des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix.

Des efforts louables sont , en outre , consentis pour assurer une meilleure représentation des femmes à tous les niveaux de décision et d'exécution des missions de paix .

Par ailleurs et à la faveur de la Résolution de l' Assemblée générale ( A/59/300 ) portant sur l'Etude d'ensemble d'une stratégie visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix , des efforts radicaux sont attendus au niveau des missions de maintien de la paix et des pays contributeurs de troupes pour qu'il soit mis un terme à ces dérives graves et aux pratiques honteuses que constituent les abus sexuels constatées au sein de certaines missions des Nations Unies censées protéger les populations civiles dans les situations de conflits armes , particulièrement les femmes et les enfants .

Il reste , toutefois , beaucoup à faire et il nous incombe , à présent , d'honorer l'engagement du Sommet de Septembre dernier en faveur de l'application effective et intégrale de la résolution 1325 ( 2000 ) . C'est d'ailleurs le sentiment général qui s'est dégagé du débat selon la formule 'arria ' , organisé par la Mission du Danemark .

Nous sommes ,donc , tous appelés à consentir davantage d'efforts pour notamment :

- soutenir la participation des femmes au rétablissement de la paix et au relèvement après un conflit en renforçant leur représentation dans les instances locales, nationales et internationales consacrées au règlement des conflits;
- intégrer un enseignement sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire, la paix et l'égalité des sexes dans les programmes scolaires;

Nous attendons , en outre , s'agissant de la prise en charge de la dimension socioéconomique des situations post-conflits , le résultat des négociations sur les missions et le mandat de la future Commission de la Consolidation de la paix .

## Monsieur le Président.

Le Secrétaire général vient de nous soumettre , conformément à la Déclaration du Président du Conseil S/PRST/2004/40 , un plan d'action en vue d'appliquer la résolution 1325 ( 2000 ) dans l'ensemble des organismes des Nations Unies . C'est la première fois , peut-on relever dans le rapport du Secrétaire général ( S/2005/636 ) , que le système des Nations Unies entreprend un effort de planification aussi vaste et aussi complexe , qui englobe pratiquement tous les grands domaines d'activités lies aux femmes , à la paix et à la sécurité .

Nous suivrons avec beaucoup d'intérêt la mise en œuvre de ce plan d'action ambitieux mais réaliste et nous sommes bien évidemment d'avis , comme le recommande le Secrétaire général , qu'un rapport biennal sur l'application du plan soit soumis au Conseil et qui pourrait également être présenté à l'Assemblée générale .

Ma délégation remercie , enfin, la délégation Roumaine de ce projet de Déclaration présidentielle et l'assure de son plein appui .

Je vous remercie